

Les mesures entreprises par les pouvoirs publics pour faire du Maroc un État social par excellence

The measures undertaken by the government to make Morocco a social state by excellence

CHADLI Nadia

Enseignante chercheuse

Université Mohammed

Premier

Laboratoire de l'économie sociale et solidaire et
développement localMaroc

chadli.nadia@yahoo.fr

BOUTOUIL Siham

Doctorante

Université Mohammed Premier

Laboratoire de l'économie sociale et solidaire et
développement localMaroc

sihamboutouil16@gmail.com

Date de soumission : 01/06/2023

Date d'acceptation : 04/08/2023

Pour citer cet article :

CHADLI N. & BOUTOUIL S (2023) «Les mesures entreprises par les pouvoirs publics pour faire du Maroc un État social par excellence», Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 6 : Numéro 3 » pp : 651 - 663

Résumé

Le domaine social réfère à une vision bien centrée sur l'équité dans l'accès aux services publics, les biens communs entre les citoyens, le respect des droits des acteurs sociaux à avoir des chances équitables et égales d'exercice du pouvoir, la participation citoyenne à préciser et déterminer des choix pertinents de devenir de leur société et des choix de leur qualité de vie. La satisfaction totale des droits humains, l'équité des choix de qualité de vie, le bien commun, l'exercice des libertés sont autant de facteurs qui impliquent l'État, en tant que puissance publique assurant la socialisation des ressources ainsi que leur redistribution totale. L'objectif principal de notre recherche est de présenter tout d'abord le cadre général et les piliers générales du programme gouvernemental social au Maroc, en deuxième lieu, nous mettons en exergue les fondements de l'État social et les mesures entreprises par les pouvoirs publics pour faire du Maroc un État social par excellence.

Mots clés : État social ; Programmes sociaux ; Protection sociale; Inégalités sociales ; Nouveau Modèle de Développement.

Abstract

The social state refers to a vision centered on equity in access to services, the common good, respect for the rights of social actors to have equal opportunities to exercise power, and citizen participation in determining the future of their society and their life choices. The satisfaction of human rights, the equity of life choices, the common good, the exercise of freedoms are all factors that involve the State, as a public power ensuring the socialization of resources as well as their redistribution. The main objective of our research is to present first the pillars of the governmental social program in Morocco; secondly, we will highlight the foundations of the social state and the measures undertaken by the public authorities to make Morocco a social state by excellence.

Keywords: Social State; Social programs; Social protection; Social inequalities; New Development Model.

Introduction

Basé sur l'égalité, l'assistance et la solidarité, l'Etat social a pour objet de réduire les inégalités dans la société et de légitimer l'ordre social et politique. Dans cette perspective, il présente, d'un côté, diverses prestations aux personnes et aux familles et, d'autre côté, l'assurance de la protection aux travailleurs dans leurs relations avec les employeurs. Situé aux confins du droit public et du droit privé, l'Etat social recouvre ainsi l'élaboration du droit social que l'octroi de prestations relevant de l'action sociale, de l'aide sociale, de la protection sociale ou, d'une façon plus générale, des politiques sociales.

Un développement inégalitaire au niveau du plan géopolitique, l'intervention massive de l'État entrepreneur dans la sphère économique et l'essor privilégié de nouvelles couches salariées dites « moyennes » sont les principales causes profondes de l'essor de l'Etat social. C'est ainsi que de 1945 à 1975, l'État social a connu le grand succès au Canada et en Europe : d'abord au niveau du plein emploi qui a permis de pratiquer le droit au travail; ensuite, il s'est doublé du succès en matière des politiques sociales principalement par la pratique du droit universel à l'éducation et à la santé ainsi que l'accès aux services publics modernes de transport et d'habitat qui ont été primordiales dans la pratique de la démocratie dans les sociétés du Nord. Il faut y introduire les libertés syndicales conquises par les organisations de travailleurs. Si le plein emploi a été mobilisateur partout, il faut alors reconnaître que l'équité dans les services d'éducation et de santé a été le trait qui fait la distinction et qui a concouru le plus à donner de la légitimité à l'État social.

L'État social a émergé de la deuxième guerre mondiale et de la crise des années 30 en Europe. Les migrations internes, la transformation des modes de production, la guerre, l'urbanisation rapide participent à l'amplification de la crise des liens communautaires traditionnels du voisinage, de la famille, de l'école, de l'Église. Les mouvements sociaux (le mouvement coopératif, syndical, mouvements politiques) cependant doivent traduire les différents problèmes de la crise en propositions de droits économiques, culturels et sociaux. Cependant l'État est appelé de répondre au moins en partie à ces nouvelles demandes sociales. Les fonctions des politiques publiques s'élargissent (Senarclens, 2003) et deviennent « protecteur » des familles en cas de risque de maladie, de chômage, d'accidents etc. L'État social de cette période émergente, ainsi la pratique de l'égalité des chances par l'intervention de l'État dans le système économique sous l'influence de la pensée Keynésienne qui s'intéresse par les investissements publics dans le développement de la planification, nationalisations, l'économie.

L'Etat marocain a connu, depuis des années, des progrès considérables dans le domaine sociale et économique et poursuit la mise en place d'une panoplie de réformes et de programmes sociaux. Ainsi, le lancement de nouvelles réformes et de stratégies politiques. L'adoption de la nouvelle constitution, en 2011, a été caractérisée par la mise en place d'un nouveau cadre légal et institutionnel qui concrétise ses dispositions.

Le gouvernement accorde la priorité aux secteurs sociaux, en particulier, la poursuite de la mise en place du chantier Royal de la généralisation de la protection sociale et du chantier de refonte du système national de la santé. Il s'engage, également, à réussir le déploiement de la feuille de route de la réforme du système éducatif, afin de renforcer le rôle de l'école dans la promotion du capital humain et l'inclusion sociale et économique des jeunes (Chadli & Boutouil, 2022). Dans la même perspective, le gouvernement continuera ses efforts pour le soutien au logement et l'amélioration de l'emploi, veillera également à déployer les mesures nécessaires pour protéger le pouvoir d'achat des citoyens. En outre, et conformément aux Hautes Orientations Royales, le gouvernement marocain accordera la diligence nécessaire au traitement de la problématique de l'eau selon une approche multidimensionnelle.

En abordant ce sujet dans le cadre du domaine de l'économie sociale et solidaire, cette thématique de recherche aura pour but d'élucider les mesures entreprises dans le domaine socioéconomique du pays. De façon plus précise, nous tenterons de répondre à la question centrale suivante : Quelles sont les mesures entreprises par les pouvoirs publics pour faire du Maroc, un État social par excellence?

A travers cet article, nous allons présenter tout d'abord les piliers du programme gouvernemental social au Maroc, en deuxième lieu, on mettra en exergue les fondements de l'État social et les mesures entreprises par les pouvoirs publics.

1. États des lieux

1.1 Cadre général

Le programme gouvernemental puise ses fondements dans les Hautes Orientations Royales et se recoupe avec les fondements du Nouveau Modèle de Développement du Royaume. Il se veut un programme social par excellence à même d'institutionnaliser la justice sociale, notamment à travers le soutien des franges de la population en situation de précarité, l'élargissement de la classe moyenne, la préservation de son pouvoir d'achat et ses capacités d'épargne.

Reconnaissant que la pandémie COVID-19 et les mesures de distanciation sociale ont affecté le

pouvoir d'achat, le gouvernement marocain a mis en œuvre en mars 2020 un Compte d'Affectation Spécial dédié, intitulé « Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus « La COVID-19 » par le décret n°2.20.269 en date du 16 mars 2020 lequel a été ratifié par le biais de la loi de finances rectificative n°35-20 pour l'année budgétaire 2020. Les objectifs de ce fonds portaient sur le lancement de la campagne nationale de vaccination et le renforcement du dispositif médical, le soutien des couches sociales défavorisées, la préservation de l'emploi notamment à travers, la mise en place du pacte pour l'emploi et la relance économique, l'encouragement de l'investissement et la consolidation des dispositifs de soutien à l'entreprise. À cet égard, le gouvernement a apporté l'accompagnement et le soutien aux citoyens en difficultés.

1.2 Les piliers du programme gouvernemental social

Le programme gouvernemental social se base sur les principes suivants :

- Le mise en œuvre du capital humain au centre de l'opérationnalisation du Nouveau Modèle de Développement : à travers les priorités de l'action du Gouvernement, une formation professionnelle et une recherche scientifique axées sur la performance, les objectifs d'assurer une éducation et un enseignement universitaire de qualité pour tous, des opportunités d'emploi suffisantes et des services de santé de qualité;
- L'institutionnalisation de la justice sociale : à travers la mise en place d'un nouvel Etat social, garant et protecteur des équilibres économiques et sociaux, notamment à travers le projet Royal de la généralisation de la protection sociale (Chadli & Boutouil, 2022). ;
- L'articulation des politiques publiques sur la dignité du citoyen : des efforts déployés afin de réduire les disparités sociales et spatiales, le renforcement substantiel de la qualité des services publics tout en y assurant un accès équitable pour tous et la consécration de l'égalité entre tous les citoyens.

2. Les fondements de l'État social

2.1 Le cadre de référence

La crise connue par le monde lors de la propagation de la pandémie du Covid-19 a été sans précédent, que ce soit de par la nature ou par l'ampleur des répercussions économiques et sociales qu'elle a provoqué au niveau international.

Au niveau national, les répercussions ont été sévères compte tenu de l'existence antérieure

fragilités et de faiblesses structurelles dans le mode de gestion de certains secteurs, notamment du fait du retard accumulé dans la mise en place des grands chantiers tels que la généralisation de la protection sociale, la réhabilitation du système de santé, la promotion de l'équité territoriale, l'intégration du secteur informel et le développement de l'économie nationale.

Le Gouvernement marocain a fait du renforcement des fondements de l'Etat social un axe stratégique de son programme, afin de garantir l'institutionnalisation de la justice sociale et renforcer la responsabilité de l'Etat pour qu'il puisse jouer son rôle dans la réduction de la pauvreté et des disparités sociales.

Dans ce cadre, et afin de poursuivre la réalisation de ce chantier, le Gouvernement poursuivra à mettre en œuvre l'accélération du processus de la généralisation de la protection sociale et à la utilisation d'un système de santé efficace, territorialement et équitablement déployé.

De plus, le Gouvernement veillera à la consolidation du rôle de l'Ecole dans l'éducation et l'inclusion sociale et économique des jeunes à travers la refonte globale de l'enseignement.

2.2 Les mesures entreprises

Dès le début de son mandat, le Gouvernement a œuvré pour la concrétisation de ses engagements, dans l'esprit de solidarité nécessitant l'implication de l'ensemble des citoyens dans la marche de développement afin de faire face aux défis externes et internes.

Dans ce cadre, le Gouvernement procédera d'identifier le risque selon la composante et l'activité concernée afin de mettre en œuvre des mesures d'atténuation (tableau n°01).

Tableau N°01 : Les mesures entreprises par les pouvoirs publics

Risque identifié	Composante/activité concernée	Mesures d'atténuation
<p>1) Risque d'exclusion des ménages éligibles.</p>	<p>Composante 2/ Tayssir et DAAM</p> <p>Composante 4/ AMOTADAMON</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration et la digitalisation de la gestion du programme Tayssir et DAAM. Nouveau mécanisme d'inscription multi-canal déployé par la CDG prévoyance ; -Nouveau mécanisme de paiement avec plus de 10.000 points de proximité contre 4 000 agences d'Al Barid Bank ; - L'adoption du RSU dans le processus d'identification et de ciblage de l'AMO TADAMON. Le RSU sera adopté pour les programmes de transferts monétaires avant la fin de l'année 2023 ; - Mise en œuvre et suivi du mécanisme de gestion de plaintes .
<p>2) Risque d'inclusion des bénéficiaires non éligibles.</p>	<p>Composante 2/ Tayssir et DAAM</p> <p>Composante 4/ AMOTADAMON</p>	<p>La vérification de l'éligibilité effectuée. À travers la Plateforme d'interopérabilité entre les bases de données de MI, MENPS et CDG prévoyance ;</p> <p>La vérification de l'éligibilité AMO TADAMON effectuée. À travers l'interopérabilité entre les bases de données de MI, de la CNSS et d'autres sources de données.</p>

<p>3) Le risque d'absence de mise à disposition d'informations et de consultations avec les parties prenantes.</p>	<p>Composante Conception Allocations Familiales</p> <p>3/ des</p>	<p>- La composante en question prévoit des études et travaux techniques destinés aux décideurs politiques. Dans ce sens, des comités techniques au titre de chaque thématique regrouperont toutes les parties prenantes concernées. Lors de la mise en œuvre opérationnelle des réformes prévues par les feuilles de route (ne rentre pas dans le périmètre du présent projet) des séances d'arbitrage et de communication seront organisées avec la société civile et les parties prenantes autres que gouvernementales.</p> <p>- L'approbation de la loi-cadre n° 09.21 du 09 chaabane 1442 (23 mars 2021) relative à la protection sociale, prônant la généralisation de la couverture sociale au profit de la population marocaine à l'horizon 2025.</p> <p>- En vertu de la correspondance du chef du gouvernement n° 1323 du 09 septembre 2022, portant établissement des règles de conduite et de gouvernance du programme d'appui social visant autonomisation des familles à faible revenu, il a été procédé à la mise en place d'une Commission Ministérielle de Pilotage du Programme d'appui social de l'Etat, dont relèvent trois Commissions Thématiques Interministérielles qui se présentent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Commission Ministérielle de Pilotage du Programme : présidée par le Chef du Gouvernement, qui a pour mission la coordination des travaux des différentes commissions thématiques, l'élaboration de la vision stratégique dudit programme, la veille sur le déploiement du système de ciblage selon le calendrier prévu, et l'arbitrage sur les décisions et les points de désaccords présentés par les Commissions Thématiques, ainsi que la mise en place d'une communication institutionnelle cohérente et efficace autour du Programme ; • La Commission Thématique chargée du dispositif de ciblage : présidée par le Ministre de l'Intérieur ou son représentant, elle est chargée d'assurer l'appui et le soutien à la Commission de Pilotage, en matière de dispositif de ciblage à travers le RSU. Elle a pour missions le suivi du déploiement du RNP au niveau de toutes les provinces et préfectures, avant fin 2022, et l'inscription des familles, notamment à faibles revenus, au RSU avant fin 2023, en plus de la préparation d'un plan de communication dédié à
--	---	--

		<p>la clarification du dispositif de ciblage et de son opérationnalisation, en cohérence avec le plan de communication du Programme ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Commission Thématique chargée de la détermination du seuil d'éligibilité pour bénéficiaire du Programme : présidée par le Ministre Délégué auprès du MEF Chargé du Budget. Elle est chargée d'assurer l'appui et le soutien à la Commission de Pilotage, susmentionnée, en ce qui concerne la détermination des composantes dudit programme, selon les catégories cibles et leur adaptation avec le nouveau dispositif d'identification et de ciblage dans le cadre du RSU, la réalisation des simulations des scénarios financiers proposés, et l'étude de leurs impacts, en se basant sur les données du RSU ; • La Commission Thématique chargée des mesures juridiques d'accompagnement du Programme : présidée par le Secrétaire Général du Gouvernement, cette Commission est chargée d'assurer le soutien et l'appui technique à la Commission de Pilotage, en ce qui concerne tous les aspects juridiques relatifs à la mise en œuvre du Programme. <ul style="list-style-type: none"> - Large couverture médiatique sur les chaînes télévisées et les radios nationales. Plateau TV et échange avec les spécialistes et intervenants. - Développement de capsules vidéos et utilisation des réseaux sociaux pour explication des différents programmes et des mécanismes de mise en œuvre. - Organisation d'atelier d'échanges avec les partenaires institutionnels pionniers dans la mise en œuvre des politiques sociales.
<p>4) Violence basée sur le genre et Harcèlement sexuel</p>	<p>Composante 2/Tayssir et DAAM</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Digitalisation de l'inscription, des systèmes de paiement et du processus de réclamation pour les programmes de transferts monétaires. - Sessions de sensibilisations sur violence basée sur le genre et vulgarisation du processus de réclamation.

<p>5) L'inclusion des personnes en situation de handicaps</p>	<p>Composante 2/Tayssir et DAAM Composante 4/AMO TADAMON</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les programmes AMO TADAMON et DAAM couvrent les enfants des bénéficiaires en situation de handicap sans limite d'âge, à condition que l'assuré soit en vie ; - Le transfert Tayssir est conditionné par l'assiduité de l'élève à l'école avec un seuil d'absentéisme toléré de 04 absences par mois au cycle primaire, et de 06 absences au cycle collégial pour les communes rurales et de 04 absences au cycle collégial pour les communes urbaines ; - Le PNEI¹ lancé officiellement le 26 juin 2019 sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, porte sur l'adoption du MENPS d'une approche basée sur une éducation inclusive au sein des établissements d'enseignement scolaires afin d'assurer l'insertion des enfants en SH dans la communauté scolaire et de les permettre de poursuivre leur parcours éducatif avec succès. - Une certaine flexibilité et un traitement adapté ont été adoptés pour les élèves en situation de handicap ; - La non-comptabilisation des absences justifiées par l'état de santé et la mobilité de l'élève dans la conditionnalité de Tayssir. - La conception et le déploiement d'un système d'évaluation du handicap qui est une composante de la réforme nationale et de la vision sectorielle du MSISF.
---	--	---

Source : Projet de Protection Sociale d'Appui à la Réponse d'Urgence à la Covid-19 (Avril 2023 p : 8)

¹ Programme National de l'Education Inclusive.

Conclusion

Dans son discours du 30 juillet 2022, prononcé à l'occasion du 23ème anniversaire de la fête du Trône, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a rappelé le contexte agité marqué par la crise due à la pandémie de la Covid-19 et les transformations de l'environnement international qui continuent à se répercuter sur l'économie nationale et mondiale. Cette crise a mis en lumière les fragilités du système de protection social qui sont en lien avec le faible niveau de protection offert par les programmes d'appui à la cohésion sociale en faveur des populations vulnérables.

La finalité ultime de notre recherche est de porter un éclairage sur les efforts déployés par l'Etat et montrer que le Gouvernement marocain accorde une importance particulière, au financement des réformes structurelles de grande envergure, initiées ces dernières années, afin de mobiliser davantage de ressources et d'en assurer la pérennité. Mais malgré ces efforts, le pays se trouve face à des difficultés considérables pour concrétiser les principes de l'Etat social notamment au niveau de la performance, l'insuffisance des ressources budgétaires, la bonne gouvernance et le niveau de la qualification du personnel.

Parmi les recommandations suggérées c'est : augmenter le budget social , le renforcement du contrôle ,le renforcement de la politique de la réédition de comptes , le renforcement de la transparence dans l'utilisation des ressources, responsabiliser les différents conseils des autorités d'administration de tutelle sur le contrôle de l'efficacité des régimes au niveau de protection par rapport aux objectifs définis par la législation , le renforcement de la transparence sur l'identification et la gestion des risques (fraudes , comptabilité, qualité des technologies,..), les risques sur les placements des fonds et les risques de liquidité , établir un bilan détaillé et précis des politiques publiques.

Comme toute recherche, notre travail ne faisant pas exception, présente des limites qui résident dans les insuffisances des données.

BIBLIOGRAPHIE

Badie, B. & Vidal, D. (2017). *Un monde d'inégalités*. Paris: La découverte.

Bih, A. & Pfefferkorn, R. (2021). *Le système des inégalités*. Paris: La découverte.

Bourdeau-Lepage, L. (2020). Bien-être en Rhône-Alpes. Regards sur les inégalités entre espaces ruraux et espaces urbains. *Géographie, économie, société*, 22, 133-157.

Chadli, N., & Boutouil, S. (2022). Les inégalités sociales et les moyens de leur réduction au Maroc
», *Revue Internationale Des sciences De Gestion*, 5 (4). Retrieved from:
<https://revue-isg.com/index.php/home/article/view/1105/922>

Chadli, N., & Boutouil, S. (2022). L'impact de la protection sociale sur la croissance économique.
Revue Internationale Des Sciences De Gestion, 5(3). Retrieved from :
<https://revue-isg.com/index.php/home/article/view/994>

Damon, J. (2010). *Questions sociales et questions urbaines*. Paris cedex 14: Presses Universitaires de France.

Demeulenaere, P. (2003). *Les normes sociales: Entre accords et désaccords*. Paris cedex 14: Presses Universitaires de France.

Delruelle, É. (2019). *Philosophie de l'État social: Civilité et dissensus au XXI^e siècle*. Éditions Kimé.

Derdaele, E. & Renaudie, O. (2014). L'Etat social à la croisée des chemins. Une introduction. *Civitas Europa*, 33, 5-9. <https://doi.org/10.3917/civit.033.0005>

Dumont, G.-F. (2019). Les femmes face aux inégalités de genre. *Les Analyses de Population Avenir*, 6(2), 1-23.

Fassin, D., Grandjean, H., Kaminski, M., Lang, T. & Leclerc, A. (2000). *Les inégalités sociales de santé*. Paris: La découverte.

Hamel, C., Rault, W., & Société, G. E. (2014). Les inégalités de genre sous l'œil des démographes.
Population Societes, 517(11), 1-4.

H. IMBERT, « Droit des pauvres, pauvre(s) droit(s) ? Réflexions sur les droits économiques, sociaux et culturels », *Revue du droit public*, 1989, pp. 739 et s.

Itçaina, X. (2018). Économie sociale et solidaire. Dans : Colin Hay éd., *Dictionnaire d'économie politique: Capitalisme, institutions, pouvoir* (pp. 198-201). Paris: Presses de Sciences Po.

Kandil, F. (2010). Idéale ou comparative: Quelle approche pour la justice sociale? *Revue économique*, 61(2), 213-235.

Mussard, Stéphane, et Michel Terraza. (2009). Décompositions des mesures d'inégalité : le cas

des coefficients de Gini et d'entropie. *Recherches économiques de Louvain* 75, n° 2.

N Diaye, M. (2017). Au croisement des inégalités de genre et de classe : les défis de la justice familiale au Sénégal. *Droit et société*.

Niewiadomski, C. & Aïach, P. (2008). *Lutter contre les inégalités sociales de santé: Politiques publiques et pratiques professionnelles*. Rennes: Presses de l'EHESP.

OCDE (2018). *Dialogue Maroc-OCDE sur les politiques de développement territorial: Enjeux et Recommandations pour une action publique coordonnée*. Disponible sur l'adresse suivante : <https://doi.org/10.1787/9789264302884-fr>.

Paugam, S. & Plessz, M. (2019). Des classes sociales aux inégalités: Le regard sociologique s'est-il déplacé ?. *Revue européenne des sciences sociales*.

Poggi, C., & Waltmann, J. (2019). La reproduction des inégalités de genre : Quels enjeux dans l'éducation, la santé et la protection sociale ? *Papiers de recherche*, pp1-38.

Ponthière, G. (2017). IV. Inégalités face à la mort : les décès prématurés. Dans : Grégory Ponthière éd., *Économie du vieillissement* (pp. 77-92). Paris: La découverte.

Rawls, J. (2020). *La justice comme équité: Une reformulation de Théorie de la justice*. Paris: La découverte.

Soudi, K. (2012, avril 19). *Les inégalités économique et sociale au Maroc Éléments de politiques pour le bien-être et le ciblage de la pauvreté*.